

Rapport annuel 2024



Conseil de quartier de Saint-Émile



CONSEIL
DE QUARTIER
DE SAINT-ÉMILE



*l'accent
d'Amérique*

22 avril 2025

MOT DE LA PRESIDENTE

Bonjour à toutes les citoyennes et tous les citoyens de Saint-Émile,

L'année 2024 a permis à votre conseil de quartier de discuter et de se positionner concernant quelques dossiers. Le rapport annuel fera état de l'ensemble des activités concernant entre autres la sécurité routière et les parcs. La sensibilisation est toujours au cœur de nos activités.

Je remercie toutes les administratrices et administrateurs du Conseil de quartier de Saint-Émile (CQSÉ) pour leur implication, l'énergie ainsi que le temps investi! Sans eux, le succès de nos assemblées et activités ne serait pas assuré. Mille mercis pour tout!

Votre conseil de quartier essaie, par les moyens mis à sa disposition, de faire entendre votre voix auprès de la Ville. Donc n'hésitez pas à venir nous voir lors des séances pour nous faire part de vos préoccupations. Il nous fera plaisir d'échanger avec vous le 4e mardi du mois. N'hésitez pas à nous interpeler et venir nous aider à faire avancer des dossiers qui vous tiennent à cœur que ce soit en direct, par courriel (conseilquartier.saint-emile@ville.quebec.qc.ca) ou via notre page Facebook (Conseil de quartier de Saint-Émile).



Le CQSÉ est toujours à la recherche de personnes qui veulent s'impliquer. N'hésitez pas à déposer votre candidature pour faire partie des membres administrateurs du CQSÉ. En vous impliquant, vous pouvez faire une différence pour votre quartier.

Cordialement,

Manon Therrien, Présidente

TABLE DES MATIÈRES

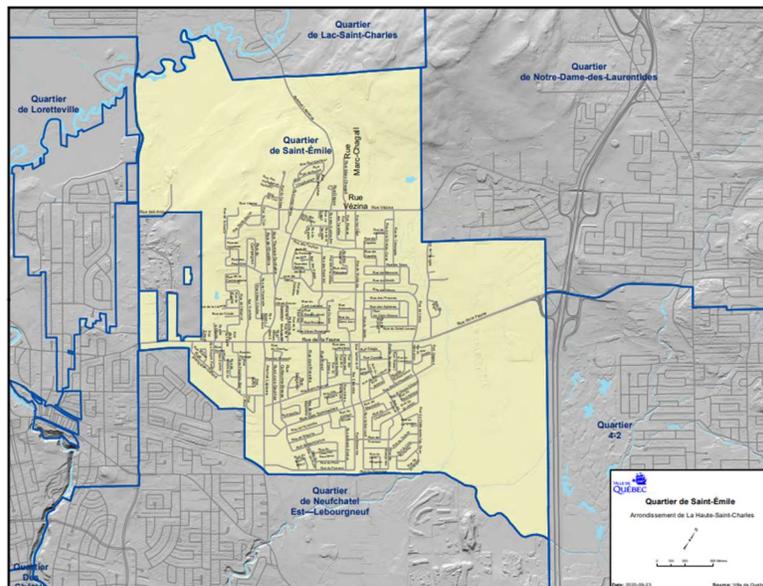
1	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	4
2	LES SÉANCES DU CONSEIL	5
3	VISION ET PLAN D'ACTION.....	6
4	RÉSOLUTIONS 2024.....	7
5	DOSSIERS COURANTS.....	11
	a. Comité de sécurité routière.....	11
	b. Présentations et activités de la Ville	12
6	ÉTATS FINANCIERS	14
	CONCLUSION.....	15

1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent rapport annuel chevauche deux cohortes électorales. Au cours de l'année, les conseils administratifs étaient composés des membres suivants :

CQSÉ	2023-2024	2024-2025
Présidente	Manon Therrien	Manon Therrien
Secrétaire	Geneviève Lemieux	Geneviève Lemieux
Trésorier	David Routhier	David Routhier
Administrateur	Désirée Nsanzabera	Désirée Nsanzabera
Administrateur	Samuel Dufresne	Samuel Dufresne
Administrateur	Christine Bernier	Christine Bernier
Administrateur	Philippe Wojtowicz	Sophie Verret
Administrateur	Sophie Verret	Kim Dumont
Administrateur	Kim Dumont	-
Élu(e), membre d'office /conseiller municipal du district	Steeve Verret/ Bianca Dussault (durant le congé de M. Verret)	Steeve Verret
Équipe de soutien		
Conseillère en consultations publiques	Sayana Khuon	
Secrétaire de soutien	Henriette Lafond	

Le Conseil de quartier de Saint-Émile (CQSÉ) existe depuis 2007. Il opère sur le territoire suivant :



2 LES SÉANCES DU CONSEIL

Au cours de l'année 2024, le CQSÉ a siégé en assemblées publiques aux dates suivantes :

Assemblées 2024			Public (pers.)
23 janvier	1 ^{re} assemblée	Ordinaire	2
27 février	2 ^e assemblée	Ordinaire	2
26 mars	3 ^e assemblée	Ordinaire	1
23 avril	4 ^e assemblée	Générale annuelle	24
28 mai	5 ^e assemblée	Ordinaire	10
18 juin	6 ^e assemblée	Ordinaire	0
24 septembre	7 ^e assemblée	Ordinaire	0
22 octobre	8 ^e assemblée	Ordinaire	1
26 novembre	9 ^e assemblée	Ordinaire	2
17 décembre	10 ^e assemblée	Ordinaire	2

Le quorum a donc été atteint à chaque assemblée prévue.

Les procès-verbaux de ces assemblées sont disponibles sur le site de la Ville de Québec dans la section participation citoyenne :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/saintemile/proces-verbaux.aspx

3 VISION ET PLAN D'ACTION

Un nouveau Plan d'actions prioritaires a été adopté par le CQSÉ en 2024, faisant suite au Plan de quartier de Saint-Émile qui avait été entériné en 2013 par la Ville de Québec. Malgré le fait que ce plan n'est plus un outil de travail considéré par les intervenants de la Ville, le CQSÉ l'a mis à jour afin de mieux structurer ses interventions et identifier ses priorités. Les nouveautés incorporées portent notamment sur le transport en commun, l'augmentation du nombre d'espaces verts et le sentiment d'appartenance au quartier. Dans le tableau, les objectifs qui font partie de la majorité de nos interventions ont été mis en vert, tandis les objectifs qui ont été ou sont pris en charge par la Ville de Québec sont en bleu. Pour 2024, le CQSÉ a mis l'accent sur les éléments en gras dans le tableau ci-contre.

Plan d'actions prioritaires du Conseil de quartier de Saint-Émile	
Orientations	Objectifs
Protéger et renforcer la présence du couvert arborescent	Viser, lorsque possible, la conservation d'arbres d'intérêt sur les terrains boisés faisant l'objet d'un développement résidentiel
	Poursuivre les efforts et initiatives de protection des arbres sur les terrains publics et privés de l'ensemble du territoire
	Favoriser la plantation d'arbres sur l'ensemble du territoire, plus particulièrement le long des axes de la Faune, Lapierre et dans les nouveaux secteurs de développement résidentiel
Adapter le réseau routier aux nouvelles réalités du quartier tout en favorisant une saine cohabitation entre tous les utilisateurs de la voie publique	Améliorer la sécurité routière
	Rendre plus sécuritaires et conviviaux les déplacements piétonniers et cyclables
	Améliorer le transport en commun
Bonifier et améliorer les parcs ainsi que les équipements de loisir et de sports du quartier	Améliorer, entretenir et bonifier l'offre dans les parcs du quartier
	Aménager des équipements de plein air en milieu boisé
Promouvoir le développement de la vie de quartier	Souligner le 100 ^e anniversaire de Saint-Émile en 2025
	Encourager la participation des citoyens aux différentes activités communautaires, culturelles et sportives
	Offrir des locaux communautaires de qualité et en nombre suffisant

4 RÉSOLUTIONS 2024

Puisque le CQSÉ parle par résolution, voici les principales résolutions de l'année 2024 :

Résolution (date)	Libellé	Constat - suivi
INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR VÉZINA		
CQSÉ - 24 - CA - 02 (23-01-2024)	<p>Le CQSÉ demande à la Ville de Québec de poser des interdictions de stationnement hivernal sur la rue Vézina entre les rues Lapierre et des Quenouilles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant que les routes sont rétrécies par la neige l'hiver; - Considérant la sécurité des piétons et des automobilistes du secteur; - Et considérant l'intersection des rues Lapierre et Vézina. 	La Ville a émis un sommaire décisionnel sur la question pour interdire le stationnement des 2 côtés de la rue et en tout temps.
CQSÉ - 24 - CA – 30 (24-09-2024)	<p>Le CQSÉ demande à la Ville de garder définitivement les interdictions de stationner sur la rue Vézina :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant qu'il n'y a pas de trottoirs ; - Considérant que les enfants voyagent à pied pour se rendre à l'école ; - Considérant que la vitesse des véhicules est élevée sur la rue Vézina ; - Et considérant que la rue Vézina est une rue de transit entre l'avenue Lapierre et l'autoroute Laurentienne. 	La Ville a répondu qu'un sommaire décisionnel a été rédigé pour recommander l'interdiction de stationner sur la rue Vézina, entre l'avenue Lapierre et la rue de l'Apogée.
AJOUT DE TROTTOIRS SUR VÉZINA		
CQSÉ - 24 - CA – 14 (26-03-2024)	<p>Le CQSÉ demande à la ville de Québec de prévoir la construction partielle de trottoirs, sur la rue Vézina, de la rue Cassiopée jusqu'au rond-point de la rue de l'Apogée pour assurer la sécurité des citoyens du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant que la construction des trottoirs sur la rue Vézina est prévue depuis 2019; - Considérant qu'un grand nombre d'enfants de cyclistes et de piétons empruntent cette rue sans protection; - Considérant les travaux de démolition des 2 viaducs qui s'en viennent; - ET considérant le volume croissant de camions et de véhicules qui y circulent. 	La Ville a répondu qu'un trottoir est prévu, mais que sa conception doit tenir compte d'enjeux de drainage importants, ce qui implique un réaménagement complet de la rue. La Ville est toutefois consciente du besoin actuel pour la sécurité et le confort des piétons et travaille à un projet évolutif (temporaire, dans l'attente du réaménagement complet) pour donner davantage d'espace aux piétons de part et d'autre de la chaussée.

Résolution (date)	Libellé	Constat - suivi
AMÉLIORATION DE L'OFFRE EN TRANSPORT EN COMMUN		
CQSÉ-24-CA-06 (23-01-2024)	<p>Le CQSÉ demande au Réseau de transport de la Capitale (RTC) d'évaluer la possibilité d'équiper d'abribus les arrêts 4677, 4682, 4698, 4710, 4779, 4858, 4862, 4867, 5862 et 6437 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant la nécessité des infrastructures telles que les abribus afin d'augmenter l'attractivité du transport en commun ainsi que le confort et la sécurité des passagers actuels ; - Considérant la construction en cours d'un développement résidentiel important dans le quartier et les problématiques de congestion routière déjà observables; - Et considérant qu'il n'y a que 4 abribus sur l'ensemble du territoire de Saint-Émile pour 122 arrêts, soit seulement 3,27% des arrêts d'autobus du quartier qui sont équipés d'abribus versus 18% à Val-Bélair, 6% dans Notre-Dame des Laurentides et 16% à Orsainville. 	<p>Le RTC indique que le <i>Guide de design des infrastructures du RTC</i> dicte des critères d'installation d'un abribus à une zone d'arrêt. Selon ce guide les arrêts 4862 (T.-Duchaine) et 4867 (des Sommeliers) se qualifient pour l'obtention d'un abribus et le tout sera évalué.</p>
CQSÉ-24-CA-12 et CQSÉ-24-CA-13 (26-03-2024)	<p>Le CQSÉ demande au RTC d'étendre la zone du Flexibus 2 jusqu'au boulevard Bastien et la rue Auguste Renoir, entre le boulevard de la Colline et l'avenue Lapierre, afin d'inclure le nouveau développement de la scierie Leduc et permettre aux habitants de Saint-Émile d'accéder à plusieurs commerces et services locaux.</p> <p>Le CQSÉ demande au RTC de prolonger la zone du Flexibus 2 jusqu'à la rue de l'Hôpital donnant un accès direct, aux citoyens, à l'Hôpital Chauveau.</p>	<p>Le RTC indique prendre note du commentaire pour les futurs développements du service dans cette zone mais n'est pas en mesure de donner de date.</p>
CQSÉ-24-CA-40 (22-11-2024)	<p>Le CQSÉ pose les questions suivantes au RTC :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Considérant que le conseil de quartier de Saint-Émile avait obtenu réponse en février dernier comme quoi les arrêts 4862 et 4867 correspondent aux ajouts d'abribus et donc allaient être évalués et étant donné qu'aucun abribus n'a été installé, le conseil de quartier de Saint-Émile aimerait connaître ce qu'il advient de ces abribus. 2. Dans un horizon de combien de temps peut-on espérer un agrandissement de la zone 2 Flexibus? 3- Dans combien de temps, environ, peut-on espérer une connexion directe de transport en commun entre Saint-Émile et le CLSC de la Jacques-Cartier (Hôpital Chauveau) ? 4. Serait-il possible d'envisager construire des abribus et autre mobilier urbain avec les sacs mauves du compostage? 	<p>Le RTC a répondu les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'arrêt 4867 ne pourra pas accueillir d'abribus en raison de la présence d'un corridor électrique ; le 4862 non plus en raison de la visibilité mais un trottoir sera construit. - Un point d'accès à l'Hôpital Chauveau avec le Flexibus 2 pourrait être envisagé en 2026. - Il faut s'adresser à la Ville pour ce qui est des sacs mauves.

Résolution (date)	Libellé	Constat - suivi
	5. Des projets pilotes d'abribus végétalisés sont-ils analysés par le RTC?	- L'intérêts pour des abribus végétalisés est pris en note.
CQSÉ-24-CA-44 (02-12-2024)	<p>Le CQSÉ propose de fusionner les arrêts 4861 et 4862 (ainsi que les arrêts 4785 - 4786) et de situer le nouvel arrêt à l'intersection de la rue Vénus et de l'Avenue Lapierre, en plus d'y installer un abribus en direction sud :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant que l'arrêt 4862 se qualifie pour un abribus selon les critères du RTC, mais que l'environnement physique rend son implantation impossible; - Considérant l'absence de trottoirs et l'enjeux de sécurité que pose l'arrêt 4862 pour les usagers; - Considérant l'ajout récent de panneaux d'arrêt à l'intersection des rues Vénus et Lapierre; - Considérant l'aménagement à venir d'un passage piétonnier au bout de la rue Vénus pour rejoindre la rue Thomas Duchaine; - Et considérant la proximité des arrêts 4861, 4862 et 4863 qui apporte une certaine difficulté aux usagers pour descendre à l'arrêt désiré. 	Le RTC indique que la fusion des duos d'arrêts 4861-4862 et 4785-4786, afin de localiser de nouveaux arrêts à l'intersection de la rue Vénus et de l'avenue Lapierre, ferait en sorte de créer des distances trop grandes entre les arrêts et, pour cette raison, le RTC ne compte pas aller de l'avant.
AJOUT D'UN PARC DANS LE SECTEUR DE L'APOGÉE		
CQSÉ-24-CA-07 (23-01-2024)	<p>Le CQSÉ demande à la Ville de répondre au besoin légitime exprimé par les citoyens en aménageant un espace de jeux temporaire pour l'été 2024 via un projet spécial.</p> <p>Advenant une incapacité de la Ville à répondre à ce besoin dans le délai demandé, le CQSÉ demande à la Ville de mandater et financer adéquatement la Corporation des Loisirs de notre secteur à procéder à l'aménagement d'un tel espace.</p> <p>Advenant une incapacité ou une indisponibilité de la Corporation des Loisirs du secteur, le CQSÉ demande à la Ville de façon exceptionnelle de procéder lui-même à l'aménagement d'un espace de jeu temporaire. Le Conseil de quartier demande néanmoins à la Ville de financer un tel projet afin que l'espace soit sécuritaire pour tous.</p>	La Ville a présenté ses démarches pour la création d'un nouveau parc dans le secteur de la rue de l'Apogée. Trois terrains sont analysés. Il a été convenu de ne pas travailler à la création d'un espace temporaire afin de ne pas entraver les travaux de la Ville pour un espace permanent.

Résolution (date)	Libellé	Constat - suivi
CQSE – 24 – CA- 34 et CQSÉ-24-CA-35 (22-11-2024)	<p>Le CQSÉ demande à la Ville de faire une mise à jour de leur démarche, de préciser s'il y a bien une servitude sur ce terrain et quelles sont les implications de cette servitude pour l'aménagement d'un parc.</p> <p>Le CQSÉ aimerait savoir si le terrain situé au sud de la rue des Comètes est considéré comme terrain humide et inaccessible pour l'aménagement d'un parc.</p>	<p>La Ville a répondu qu'elle poursuit les démarches pour un parc dans le secteur de la rue de l'Apogée. Le terrain B, soit celui situé près du bassin de rétention à l'angle de la rue de l'Apogée et de la rue des Comètes, est jugé le plus favorable et fait l'objet d'une étude de faisabilité. Si celle-ci est négative, le terrain C sera analysé.</p>
ANNEXION DU DÉVELOPPEMENT DE LA SCIERIE LEDUC AU TERRITOIRE DU CQSÉ		
CQSÉ-24- CA- 22 (28-05-2024)	<p>Le CQSÉ demande un redécoupage de la portion sud-ouest du Corridor des Cheminots afin que ces terrains appartiennent au secteur Saint-Émile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant le changement de vocation du site ; - Considérant que la majorité des résidents utiliseront les infrastructures de Saint-Émile ; - Et considérant que naturellement, ce secteur aurait plus d'affinités à appartenir au secteur de Saint-Émile pour des modifications de zone. 	<p>La demande a été appuyé par le Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf duquel le territoire serait retiré. La Ville est en train de demander à divers conseils de quartier d'approuver des changements territoriaux mineurs de ce type afin qu'ils soient tous fait en même temps.</p>

Somme toute, la plupart des résolutions du CQSÉ en 2024 ont donc fait l'objet d'une réponse. Notons particulièrement l'exhaustivité et la rapidité des réponses du RTC, ainsi que les démarches approfondies de la Ville dans le dossier de la création d'un nouveau parc dans le secteur de la rue de l'Apogée. La ténacité, la pertinence et le sérieux des demandes du CQSÉ ont porté fruit afin d'obtenir des informations notamment au sujet du Flexibus et d'un futur parc.

5 DOSSIERS COURANTS

a. Comité de sécurité routière

Entre 2007 et 2024, le CQSÉ a déposé plus d'une quarantaine de résolutions touchant à la sécurité routière et, en janvier 2020, le CQSÉ a déposé un mémoire sur la sécurité routière dans le cadre de la stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec. Dès le printemps 2020, le CQSÉ a été avisé que, dans le cadre de la nouvelle stratégie de sécurité routière de la ville, des subventions de 3 000\$ allaient être versées aux écoles et aux organismes pour des projets entourant la sécurité routière. Dès lors, le conseil a commencé à évaluer plus en détails les endroits problématiques du quartier et à cibler des zones d'interventions et des pistes de solution. Ainsi, depuis janvier 2021, des rencontres de travail ont lieu environ 2 à 3 fois par année avec la participation de certains membres du CQSÉ, des directions des 3 écoles et de citoyens.

Pour la saison estivale 2023, les affiches « Ici on raLENTit ! » avait été installées durant tout l'été près des secteurs de camp de jour (parc Réal Cloutier, Centre communautaire, parc de la Grande- Oasis, école du Beau-Séjour, école l'Étoile-du-Nord et école du Vignoble) et cela, pour l'ouverture du terrain de jeux. Notons toutefois qu'à la fin de l'été, la majorité des affiches (environ 80) ont été abimées ou ont disparu.

Ainsi, dans le cadre de son plan d'action 2024, le CQSÉ a produit 150 nouvelles affichettes à gazon de trois couleurs différentes, sélectionnées par les citoyens dans le cadre d'un sondage sur la page Facebook du Conseil. Celles-ci arboraient les slogans « Ralentez SVP! », « Ici on raLENTit! » et « Slaque la pédale! ». Ces affichettes ont été installées par vague devant les écoles et camps de jour du quartier pendant le printemps et l'été 2024. De plus, 200 autocollants à bac de poubelles arborant des silhouettes d'enfant incitant les automobilistes à ralentir ont été commandés. Ceux-ci ont été donnés aux citoyens du quartier et continueront d'être distribués jusqu'à épuisement de l'inventaire.



Une affichette « Slaque la pédale ! » et un bac à poubelle sur lequel a été posé un autocollant de la campagne de sécurité routière 2024 du CQSÉ

b. Présentations et activités de la Ville

Le 24 avril 2024 a eu lieu la tant attendue présentation du service des Loisirs sur l'analyse de la desserte en parc dans le quartier et sur l'aménagement du parc du Millénaire. M. Gilles Hamel, directeur du Service des Loisirs de la Haute Saint-Charles, M. Éric Légaré et M. Jonathan Coulombe, conseillers en loisirs, sont venus nous présenter les projections de la Ville.

En plus de présenter le nouvel aménagement du parc du Millénaire, la Ville a rappelé qu'elle est en attente du développement des terrains au nord-ouest de la rue de l'Apogée pour assurer la continuité du lien piéton vers le parc Cassiopée et considère toujours le développement de la cour d'école de l'Étoile-du-Nord pour améliorer la desserte en parcs dans ce secteur.

La Ville aussi présenté l'analyse préliminaire des trois sites potentiels identifiés par le conseil de quartier (voir image plus bas) pour un nouveau parc. Cette analyse a démontré l'impossibilité d'aménager un parc sur le terrain « A » (présence de milieux humides) et a démontré que le terrain « B », situé près du bassin de rétention à l'angle de la rue de l'Apogée et de la rue des Comètes, serait le plus propice pour l'implantation d'un parc, notamment avec l'ajout d'une aire de jeux pour les enfants de 18 mois à 5 ans. C'est pourquoi la Ville a amorcé l'étude de faisabilité pour ce terrain en premier lieu. À terme, l'étude de faisabilité pour ce terrain pourrait donner des résultats positifs, mais elle pourrait également conclure que l'aménagement du parc n'est pas réalisable. Advenant un résultat non concluant, la Ville amorcera l'analyse du terrain « C », soit le troisième et dernier terrain ayant un potentiel d'implantation.



Le 28 mai 2024, la Ville nous a fait la présentation du Plan directeur aquatique de la Ville de Québec. M. Frédéric Lessard-Poulin est venu expliquer que la Ville projette construire un complexe aquatique pour la banlieue nord de la ville dans le secteur de l'ancien zoo de Québec, soit à proximité du Terminus de La Faune. Le nouveau complexe aquatique comprendra une piscine intérieure, un bassin récréatif et un bassin compétitif. La Ville attend cependant une subvention du gouvernement et doit finaliser d'autres projets déjà commencés. A aussi été expliqué que, en ce qui a trait aux infrastructures aquatiques, la Ville est divisée en 5 secteurs : est, ouest, nord, sud et centre. Saint-Émile est situé dans le secteur nord. Le secteur sud possède le plus de piscines et le secteur nord est celui qui en possède le moins. Présentement, 43% des recommandations du Plan, qui vise une période de 10 ans, sont réalisées. La Ville priorise la réfection des installations désuètes avant les constructions neuves et souvent les anciennes patageoires sont converties en jeux d'eau.

En juin 2024 s'est tenu un webinaire en guise de suite à l'atelier d'échange sur le Plan directeur du plein air urbain de la Ville de Québec de mai 2023. Deux administratrices du CQSÉ ont assisté à ce nouvel atelier. Les préoccupations du quartier y ont été à nouveau abordées avec le comité de la Ville, soit qu'à Saint-Émile il n'y a pas d'infrastructure pour pratiquer le plein air urbain et que les adeptes doivent le faire de façon clandestine ou sortir de St-Émile, ce que le Conseil de quartier déplore. Le CQSÉ a déjà manifesté son mécontentement sur l'absence d'actions de la Ville sur ce sujet, et force est de constater, à la suite du dépôt du Plan directeur du plein air urbain en octobre 2024, que les préoccupations et demandes citoyennes de St-Émile demeurent ignorées, encore cette année. Il est fort compréhensible que la Ville priorise la consolidation et la pérennisation de ses installations actuelles, mais ces orientations ne peuvent avoir d'autres conséquences que de condamner le quartier St-Émile au statut quo, alors que les citoyens ont déjà manifesté leur insatisfaction à plusieurs reprises.

Finalement, le 3 octobre 2024, un administrateur du conseil a participé à l'activité thématique sur le prochain Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Québec. Cette table de discussion était réservée aux membres des conseils de quartier de la ville. Y ont été discutés les thèmes de l'urbanisme, l'économie, la sécurité, l'environnement, les milieux de vie, la mobilité et la population. Le tout dans le but de récolter idées et opinions pour le futur plan qui sera déposé en automne 2026. D'autres activités de consultation concernant le PUM auront lieu ultérieurement.

6 ÉTATS FINANCIERS

Au 1^{er} janvier 2024, le solde du compte d'opération était de 3389.45\$, hors subventions liées au projet de sécurité routière. La Ville de Québec a déjà remis 800.00\$ comme subvention de fonctionnement pour 2024 en décembre 2023 et la caisse a versé une ristourne annuelle de 5.34\$. Un montant résiduel de 8177.93\$ est encore présent au compte en lien avec les subventions pour la sécurité routière. Les dépenses du CQSÉ en 2024 incluent, sans s'y limiter:

- La réunion de travail 2023 – Nourriture (213.39\$)
- Des affichettes autocollantes et des pancartes de pelouse - en lien avec la subvention pour la sécurité routière (8060.25\$)
- Des collations pour l'assemblée générale de 2024 (43.24\$)
- Des frais de secrétariat (980.00 \$)
- Des frais de stationnement pour une activité de reconnaissance des bénévoles par la Ville de Québec (24.00\$)
- Des frais d'inscription au Registre des entreprises (37,00 \$)
- La réunion de travail 2024 – breuvage (25.30\$)
- Des frais de gestion du compte bancaire (35,40 \$)

Ainsi, au 31 décembre 2024, le solde du compte s'élevait à 2152.14\$ en incluant le résiduel de la subvention de sécurité routière au montant de 117.68\$.

Note : Pour 2025, la subvention de fonctionnement de 1655.00\$ de la part de la Ville de Québec a été reçue en février 2025.

CONCLUSION

En tant qu'un interlocuteur privilégié de la Ville, nous sommes toujours heureux d'être nous-mêmes une voix pour les résidents du quartier.

Vous désirez partager votre opinion, faire avancer les choses ? N'hésitez pas à assister aux assemblées et à venir partager avec nous. C'est ensemble que l'on peut faire bouger les choses, car notre quartier, on y vit, on y voit et surtout, on y croit !

N'hésitez pas à contacter votre conseil d'administration pour nous faire part de vos suggestions ou préoccupations. Comme vous avez pu le constater à la lecture de ce rapport, plusieurs dossiers restent à être lancés ou continués en 2025.

Au plaisir de vous croisez prochainement !



305, rue Racine,
Québec (Québec) G2B 1E7
conseilquartier.saint-emile@ville.quebec.qc.ca
conseilstemile@hotmail.com

Suivez-nous ou écrivez-nous sur notre page Facebook !



Conseil de quartier de Saint-Émile